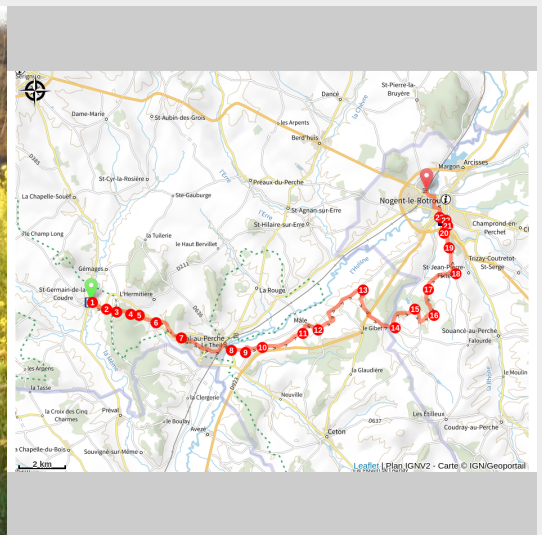


De Saint-Germain-de-la-Coudre (TCP) à Nogent-le-Rotrou

Communauté de Communes des Collines du Perche Normand -
Saint-Germain-de-la-Coudre



(Didier Orsal)



Cette randonnée est la huitième et dernière étape du Tour des Collines du Perche, circuit de 220km, recommandé en 8 jours.

Partant de Saint-Germain-de-la-Coudre, vous traverserez d'abord le Bois de la Bretèche situé sur un plateau, sur la rive gauche de l'Huisne, que vous franchirez au Theil. La trace, riche en panoramas, vous amènera à Nogent-le-Rotrou au pied du Château des comtes du Perche.

A découvrir :

À Saint-Germain-de-la-Coudre, **l'église de Saint-Germain-d'Auxerre**, du XIIIe siècle et son incontournable **crypte Saint-Blaise** du XIIe siècle.

À quelques encablures du chemin, entre Saint-Germain et le Theil, la cidrerie de l'Hermitière au lieu-dit le Tronas, sur la D107.

Au Theil-sur-Huisne, **l'église Notre Dame de l'Assomption** située sur la place du Marché et, juste avant de traverser l'Huisne, **l'usine à papiers à cigarettes Abadie**, témoin de l'industrie du XIXème siècle, classée monument historique aujourd'hui en cours de reconversion en centre culturel.

À Mâle, l'Église Saint-Martin, **le château de Launay**.

Enfin, à Nogent-le-Rotrou, étape ultime de votre périple, de nombreux monuments historiques parmi lesquels : **Le château des comtes du Perche** qui domine le quartier historique du Pâty fondé au XIIe siècle (plusieurs hôtels particuliers des XV et XVIe siècles), **l'Église Saint-Hilaire**, **le tombeau de Sully** situé à côté de l'Hôtel Dieu.

Infos pratiques

Pratique : En itinérance

Durée : 9 h

Longueur : 28.8 km

Dénivelé positif : 534 m

Difficulté : Difficile


Type : Traversée

Thèmes : Histoire et patrimoine, Panorama et paysages, Patrimoine bâti

Itinéraire

Départ : Saint-Germain-de-la-Coudre

Arrivée : Nogent-le-Rotrou

Balisage :  PR  TCP

Communes : 1. Saint-Germain-de-la-Coudre

2. Le Theil

3. L'Hermitière

4. Male

5. Souancé-au-Perche

6. Saint-Jean-Pierre-Fixte

7. Nogent-le-Rotrou

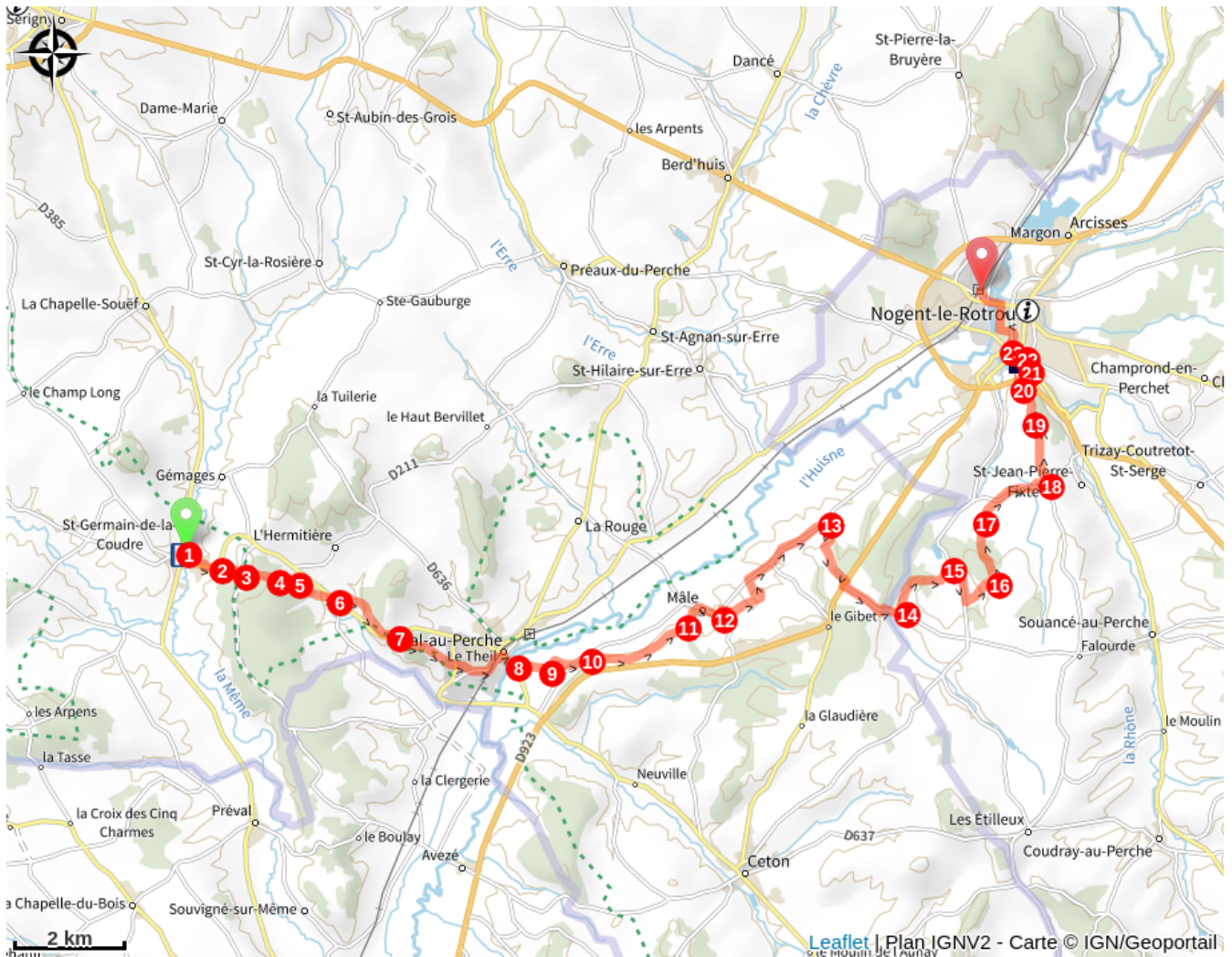
À partir de **l'Église Saint-Germain-d'Auxerre (crypte XIIIe siècle à voir avant de partir)**, à **Saint-Germain-de-la-Coudre**, descendre la Rue de l'Église vers la D7.

Prendre à gauche sur la D7 que l'on suit sur 50m en direction de La-Chapelle-Souëf, puis, prendre la première rue à droite (Rue de l'Île) et traverser la rivière.

1. Tourner à droite dans cette rue qui longe la rivière, puis nous conduit à une maison appelée «La Ferté-Vidame» que l'on n'aura pas de mal à ne pas confondre avec la ville et le château de Saint-Simon, situés bien plus au Nord du Perche. À la fin de cette rue, prendre à droite (le Beauchet) pour rejoindre la D107, puis suivre la D107 sur la gauche et rejoindre le deuxième départ à droite.
2. Suivre à droite un chemin sous couvert végétal "Le Clos Fontaine", sur 600m. Un passage avec pente très raide et escalier. Continuer tout droit jusqu'à la petite route que l'on traverse.
3. Prendre en face, le chemin de terre près du **centre équestre des Moutonnières**.
4. À l'étoile, poursuivre tout droit en laissant à droite la route de la Ronde de la Lune et faire environ 1km.
5. Poursuivre à droite presque à angle droit. Suivre cette **belle allée forestière** jusqu'au goudron. Prendre à gauche jusqu'au Hameau du Chêne Vert.
6. Traverser la D107 pour prendre en face la petite route goudronnée de Mont Corbin. Suivre cette route qui prend un large virage sur la droite et devient un chemin de terre à partir de Bois le Roy. Continuer jusqu'à la D107 que l'on croise de nouveau.
7. Traverser et prendre la route de gauche qui passera devant le réservoir d'eau du Theil. Descendre vers Le Theil-sur-Huisne jusqu'à la D636, en profitant au passage de **la vue sur le Theil et la vallée de l'Huisne**. Dans le Theil, prendre à gauche, la Rue des Ponts, et longer la voie de chemin de fer jusqu'au tunnel. Prendre à droite sous le tunnel, puis à gauche, la Rue de la Pêcherie, jusqu'à la D407 (Rue de la Vallée) que l'on prendra vers la droite pour traverser **la rivière Huisne : belle vue**. Au passage, un coup d'œil sur **une friche industrielle, les anciennes usines de papier à cigarettes Abadie**, dont la cheminée est classée. Sortir du Theil.
8. Abandonner très vite la D407 pour lui préférer une petite route qui part sur la gauche.
9. À la fourche, prendre à gauche vers la Thibaudière, un corps de ferme abandonné. Suivre **le chemin creux boisé** qui monte par la droite de la Thibaudière jusqu'au goudron de la D288. Suivre celle-ci sur 200m par la gauche et rejoindre la première à droite (le Costier).
10. Virer à droite, la route fait un large virage à gauche avant de monter **à flanc de coteau : beau point de vue sur gauche**. Monter jusqu'au Haut Queux, et suivre, toujours dans la même direction, **un chemin boisé** qui longe la propriété. Poursuivre celui-ci tout droit jusqu'à la Bellangerie, sur la commune de Mâle.
11. Prendre à droite une route goudronnée qui mène à la Place de l'Église. Continuer à droite après **l'Église Saint-Martin**, sur la D288 que l'on retrouve ici. Longer le cimetière et poursuivre sur la D288 qui prend à gauche 100m après le cimetière (direction Nogent-le-Rotrou). **Attention à ne pas continuer tout droit sur la D635 !**
12. Ici, 2 possibilités : Pour les plus courageux, prendre la boucle de Charabaux et ses chemins de terre en tournant sur le premier chemin à droite.. Traverser une petite route et prendre en face vers le hameau Charabaux, pour finir par rejoindre à nouveau la D288 qu'on prendra vers la droite. Sinon, pour les plus pressés, continuer sur le goudron de la D288, jusqu'au chemin d'accès de la Cochetière (qu'on laisse sur la gauche) et continuer encore sur la D288, pour prendre le premier chemin de terre à droite.

13. Suivre ce charmant chemin creux boisé qui débouche sur la D923. Surtout, ne pas traverser immédiatement mais longer la haie jusqu'à l'emplacement aménagé pour les voitures et traverser ensuite en face (avec précaution) cette grande route de liaison nationale, pour atteindre la petite route de Bellevue/Les Clairets. Parcours commun VTT de la Jambette. Aux Clairets, suivre la route qui tourne sévèrement sur la gauche et contourne l'Abbaye des Clairets en longeant un grand mur, puis cette même route tourne à droite, face au portail d'accès à l'Abbaye. Continuer sur la D137.
14. Après un large virage sur la gauche, rejoindre le chemin qui part sur la gauche, en direction de la Hennerie. Le suivre jusqu'à l'orée du bois de la Haute Galaisière puis abandonner ce chemin pour suivre celui qui part sur la droite et qui longe la Hennerie par derrière. Arrivé à la Basse Galaisière, prendre à gauche sur la route goudronnée, jusqu'à la D13.
15. Tourner à droite sur la D13 que l'on suivra sur 700m environ. Prendre à gauche le Chemin du Chaillais. Longer la propriété du Chaillais et prendre le chemin qui part à gauche, derrière le Chaillais.
16. Ce chemin communal s'engage dans **le Bois de Beusoleil. ATTENTION : ce bois est privé et est un territoire de chasse pendant la saison (de novembre à février)**. Il est donc recommandé de rester sur le chemin communal et ne pas entrer dans les sous-bois privés. La chasse et la cueillette des champignons y sont interdits. À la sortie du bois de Beusoleil, continuer tout droit en laissant à gauche la Haie Godefroy.
17. Quitter le chemin et prendre la première route à droite que vous rencontrerez, puis immédiatement prendre la première à gauche. Suivre cette route D137.10 qui devient goudronnée à partir de l'Aumonerie. Passer le lieu-dit du Bout du Bois et poursuivre jusqu'à La Ménardière.
18. À la Ménardière, prendre à gauche. Passer Chatillon et continuer sur la même route.
19. Prendre le premier chemin boisé sur votre droite. Ce chemin longe une vaste propriété sur sa gauche (Les Chênes). Puis, il descend vers **la Vallée de la Ronne** (parfois mal orthographiée «Rhône» sur les cartes de l'IGN notamment).
20. À la sortie de la zone boisée, profiter de la vue sur **le Château des Comtes du Perche** qui domine Nogent-le-Rotrou du haut de sa butte. Traverser la D955 puis **la rivière Ronne** et suivre tout droit pour entrer dans Nogent-le-Rotrou. À la fin de la route, prendre à droite, la route de Souancé, sur 100 m jusqu'à la première rue à gauche.
21. Suivre celle-ci qui escalade le promontoire du château. Monter jusqu'au parking du Château (qui se visite), pour rejoindre le centre-ville, l'Office du tourisme ou la gare SNCF à partir du Château Saint-Jean.
22. Descendre le chemin/escalier qui longe le Château et conduit au quartier historique du Pâté.
23. Après la visite du quartier historique, poursuivre par la Rue Maute Lelasseux puis par l'allée au bout de celle-ci. Prendre ensuite à gauche l'Avenue Camille Gaté, traverser l'Avenue de la République et continuer par l'Avenue George Clémenceau. Virer à droite, Rue Chaillou puis à gauche la Rue du Gouverneur et rejoindre le parking de la Place Saint-Pol.

Sur votre chemin...



Le Château des Comtes du Perche (A)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Pas de problème particulier de ravitaillement pour cette randonnée qui passe par plusieurs villes ou villages importants, Saint-Germain-de-la-Coude, Le Theil-sur-Huisne, Nogent-le-Rotrou où vous trouverez bien sûr des commerces, médecins, pharmaciens, et même un hôpital (à Nogent-le-Rotrou) et une gare SNCF (à Nogent - ligne TER Le Mans Paris-Montparnasse).

Nous vous conseillons aussi d'emmener avec vous les cartes IGN papier au 1:25000 de cette randonnée. 1817SB, 1818SB, 1917SB.

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking de l'église ou place Pierre Veau

Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du Perche

Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-Nocé

info.tourisme@parc-naturel-perche.fr

Tel : 02 33 25 70 10

<http://parc-naturel-perche.fr>



Office de Tourisme et de commerce du Perche

9, rue Villette Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou

otnogentlerotrou@gmail.com

Tel : 02 37 29 68 86

<http://www.perche-tourisme.fr>



Office du Tourisme des Collines du Perche Normand

Bd Bansard des Bois, 61130 Bellême

sejour@perchenormand.fr

Tel : 02 33 73 09 69

<http://www.perchenormand.fr>

